

APPRENTIS AUTEUIL MAYOTTE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

APPRENTIS AUTEUIL MAYOTTE

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901

Siège social : Immeuble Palme d'Or, Rond-point SFR, Kawéni BP 1023 - 97600 MAMOUDZOU

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **APPRENTIS AUTEUIL MAYOTTE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « principes et méthodes comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable correspondant à la première application du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.



.../...

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues notamment pour ce qui concerne les provisions tel que décrit dans l'annexe au paragraphe D, « Provision et fonds dédiés - Risque de non éligibilité des dépenses ».

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.



RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Denis, le 21 mai 2026

Le Commissaire aux Comptes :



EXA
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
Pierre-Yves TESSIER

BILAN ACTIF

Etablissement : 931 APPRENTIS AUTEUIL MAYOTTE

BILAN ACTIF	01/2025 à 12/2025			01/2024 à 12/2024
	Brut	A déduire	Net	
Actif Immobilisé (Total I)				
Immobilisations incorporelles	30 722	21 178	9 544	5 633
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-
Donations temporaires d'usufruit	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences et valeurs similaires	30 722	21 178	9 544	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	5 633
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	3 309 095	2 560 067	749 028	896 659
Terrains	34 721	21 375	13 346	3 283
Constructions	1 221 135	867 687	353 448	377 515
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 005 724	1 671 005	334 719	468 347
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations en cours	47 515	-	47 515	47 515
Avances et acomptes	-	-	-	-
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-	-	-	-
Immobilisations financières	154 801	-	154 801	145 251
Participations et créances rattachées	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	154 801	-	154 801	145 251
Total I	3 494 618	2 581 244	913 373	1 047 543
Actif circulant (Total II)				
Stocks en cours	-	-	-	-
Créances	16 763 075	425 566	16 337 509	19 020 459
Créances clients, usagers et comptes rattachés	620 019	425 566	194 453	765 369
Créances reçues par legs ou donations	-	-	-	-
Autres créances	16 143 056	-	16 143 056	18 255 090
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Instruments de trésorerie	-	-	-	-
Disponibilités	1 172 994	-	1 172 994	867 728
Charges constatées d'avance	5 907	-	5 907	-
Total II	17 941 976	425 566	17 516 410	19 888 187
Frais d'émission des emprunts (III)	-	-	-	-
Primes de remboursement des emprunts (IV)	-	-	-	-
Ecarts de conversion actif (V)	-	-	-	-
BILAN ACTIF (I + II)	20 737 473	3 006 811	18 429 783	20 935 730

BILAN PASSIF

Etablissement : 931 APPRENTIS AUTEUIL MAYOTTE

BILAN PASSIF	01/2025 à 12/2025	01/2024 à 12/2024
Fonds propres (Total I)		
Fonds propres sans droit de reprise	371 010	371 010
Fonds propres statutaires	-	-
Fonds propres complémentaires	371 010	371 010
Fonds propres avec droits de reprise	-	-
Fonds propres statutaires	-	-
Fonds propres complémentaires	-	-
Ecart de réévaluation	-	-
Réserves	-	-
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves pour projet de l'entité	-	-
dont réserves des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée	-	-
Autres réserves	-	-
Report à nouveau	454 258	128 739
dont report à nouveau des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée	610 526	376 500
Excédent ou déficit de l'exercice	21 113	325 519
dont excédent ou déficit des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée	-	-
Situation nette (sous total)	804 155	825 268
Fonds propres consommables	-	-
Subventions d'investissement	184 900	232 619
Provisions réglementées	-	-
dont provisions réglementées des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée	-	-
Total I	989 055	1 057 888
Fonds reportés et dédiés (Total II)		
Fonds reportés lié aux legs et donations	-	-
Fonds dédiés	1 465 831	1 137 546
Total II	1 465 831	1 137 546
Provisions (Total III)		
Provisions pour risques	3 707 619	2 911 088
Provisions pour charges	-	-
Total III	3 707 619	2 911 088
Dettes (Total IV)		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	10 257 917	13 432 982
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	284 218	764 536
Dettes des legs ou donations	-	-
Dettes fiscales et sociales	1 186 908	1 268 776
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 360	5 226
Autres dettes	452 717	247 688
Instruments de trésorerie	-	-
Produits constatés d'avance	83 158	110 000
Total IV	12 267 278	15 829 208
Ecart de conversion passif (V)	-	-
BILAN PASSIF (I + II + III + IV)	18 429 783	20 935 730

Compte de résultat

Etablissement : 931 APPRENTIS AUTEUIL MAYOTTE

Compte de résultat	01/2025 à 12/2025	01/2024 à 12/2024
Produits d'exploitation		
Cotisations	-	-
Ventes de biens et services	616 141	2 158 451
Ventes de biens	445	42 151
Dont vente de dons en nature	-	-
Ventes de prestations de services	615 696	2 116 300
Dont parrainages	-	-
Produits de tiers financeurs	7 249 970	12 093 322
Concours publics et subventions d'exploitation	4 718 702	9 985 827
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	-	-
Ressources liées à la générosité du public	150 268	20 495
Dons manuels	70 268	12 565
Mécénats	80 000	7 930
Legs, donations et assurances-vie	-	-
Contributions financières	2 381 000	2 087 000
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	1 974 870	506 850
Utilisation des fonds dédiés	287 851	752 375
Autres produits	117 839	99 771
Total des produits d'exploitation (Total I)	10 246 671	15 610 770
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	-	-
Variation de stock	-	-
Autres achats et charges externes	3 645 352	4 487 901
Aides financières	154 267	210 608
Impôts, taxes et versements assimilés	276 624	236 368
Salaires et traitements	5 648 259	6 223 054
Charges sociales	1 779 018	1 955 902
Dotations aux amortissements et dépréciations	334 344	553 400
Dotations aux provisions	2 775 921	2 089 958
Reports en fonds dédiés	616 136	789 101
Autres charges	1 670 520	141 142
Total des charges d'exploitation (Total II)	16 900 441	16 687 433
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	- 6 653 769	- 1 076 664

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Compte de résultat

Etablissement : 931 APPRENTIS AUTEUIL MAYOTTE

Compte de résultat	01/2025 à 12/2025	01/2024 à 12/2024
Produits financiers		
Produits financiers de participations	-	-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	23	73
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total des produits financiers (Total III)	23	73
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées	-	-
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total des charges financières (Total IV)	-	-
RESULTAT FINANCIER (III-IV)	23	73
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)	- 6 653 747	- 1 076 591
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	8 068 027	2 240 145
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	5 200
Reprises sur provisions transfert de charges	-	-
Total des produits exceptionnels (Total V)	8 068 027	2 245 345
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur les opérations de gestion	1 435 394	828 240
Charges exceptionnelles sur les opérations en capital	-	14 994
Dotations exceptionnelles sur les amortissements et provisions	-	-
Total des charges exceptionnelles (Total VI)	1 435 394	843 235
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	6 632 633	1 402 110
Participation des salariés (VII)	-	-
Impôts sur les bénéfices (VIII)	-	-
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	18 314 721	17 856 187
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	18 335 835	17 530 668
EXCEDENT ou DEFICIT	- 21 113	325 519
Dont excédent ou déficit des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée	229 644	208 552
Dont excédent ou déficit des activités sous gestion propre	- 250 757	116 967

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	-	-
Prestations en nature	-	-
Bénévolat	-	-
TOTAL	-	-

CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	-	-
Mise à disposition gratuite de biens	-	-
Prestation en nature	-	-
Personnel bénévole	-	-
TOTAL	-	-

Annexe des comptes 2025



Clôture au 31/12/2025

APPRENTIS D'AUTEUIL MAYOTTE

Association Loi de 1901

Siège social – 16 boulevard Halidi Sélémani – BP 1023 - 97600 Mamoudzou

Tél. 02 69 62 82 32

N° SIREN : 511 593 758

Annexe des comptes 2025

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels d'APPRENTIS AUTEUIL MAYOTTE (AAM).

Il s'agit d'une note explicative relative à l'exercice clos le 31/12/2025, avant répartition du résultat. Le total du bilan s'élève à **18 429 783 €** et le résultat fait apparaître un déficit de **21 113 €**, pour un total des produits d'exploitation de **10 246 671 €**.

L'exercice 2025 a une durée de douze mois et couvre la période du **01/01/2025** au **31/12/2025**.

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits caractéristiques de l'exercice avec un impact sur les comptes sont les suivants :

- **Cyclone Chido (fin 2024) – poursuite des impacts en 2025** : poursuite des actions d'urgence et de remise en fonctionnement des activités. En 2025, l'association a mobilisé des financements dédiés issus d'une collecte nationale et a engagé des dépenses liées aux conséquences du cyclone. Des pertes/destructions d'immobilisations ont également été constatées.
- **Fermeture de dispositifs et réorganisation** : décision de fermeture des dispositifs Oumeya et OFII prise en 2025, avec mise en place d'un plan de départ volontaire autonome (fin novembre 2025 à fin février 2026). Une provision pour risque social a été comptabilisée à la clôture : elle est intégralement couverte par une subvention exceptionnelle complémentaire de la Fondation.
- **Trésorerie / financement des opérations FSE** : poursuite du recours à des lignes de prêt avec la Fondation pour couvrir les décalages de trésorerie induits par le mécanisme d'avance/solde des subventions ; les encaissements 2025 liés aux soldes FSE sur opérations anciennes ont été reversés à la Fondation au titre des remboursements.
- **Évolutions significatives sur les dispositifs financés par le FSE** : l'exercice 2025 est marqué par la non-comptabilisation de certaines subventions FSE en l'absence de conventions signées, la poursuite de la gestion des opérations antérieures (réceptions de CSF définitifs et régularisations), et une régularisation sur produits FSE 2024 sans convention signée.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce, du décret du 29 novembre 1983 et du Plan Comptable Général.

L'association Apprentis d'Auteuil Mayotte a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement n° 2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que son adaptation aux associations et fondations conformément au règlement n° 2018-06 modifié par le règlement n° 2020-08 afférent à l'établissement du compte d'emploi annuel des ressources des associations et fondations et son adaptation apportée par le règlement N° 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les changements de méthodes comptables induits par la première application du règlement n° 2022-06 ont été appliqués de manière prospective et n'impactent pas de manière significative la présentation des comptes : les principaux impacts sont présentés, le cas échéant, dans les paragraphes concernés de la présente annexe.

En 2025, une correction d'erreur a été constatée sur la comptabilisation des produits FSE 2024, relative à la constatation d'une créance de subvention FSE et à la comptabilisation d'un produit à l'avancement alors que la convention n'était pas signée avant l'arrêté des comptes. L'impact de cette correction sur les comptes 2025 s'établit à **1 292 k€**.

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

3. NOTES RELATIVES AU BILAN

ACTIF

A. Actif immobilisé

L'actif immobilisé net s'élève à **913 k€** à fin décembre 2025, contre 1 048 k€ à fin décembre 2024. Il correspond à des immobilisations brutes d'une valeur de 3 495 k€ (3 446 k€ en 2024), diminuées des amortissements et provisions d'un montant de 2 581 k€.

Immobilisations brutes

Rubriques en euros	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Immobilisations incorporelles	22 038 €	8 684 €	0 €	30 722 €
Immobilisations corporelles	3 278 243 €	99 067 €	68 215 €	3 309 095 €
Immobilisations financières	145 251 €	17 540 €	7 990 €	154 801 €
TOTAL	3 445 532 €	125 291 €	76 205 €	3 494 618 €

Les principaux investissements 2025 sont :

- 14 k€ de mise en service du logiciel ADP (SIRH), dont 9 k€ d'acquisition en 2025 et 5 k€ de mise en service d'immobilisations en cours.
- des travaux d'agencement, dont 13 k€ de climatiseurs et 26 k€ de travaux sur le LEA l'Espérance ;
- des achats d'électroménager et d'outillage pour 18 k€, ainsi que 35 k€ de matériel informatique.

Les cessions d'immobilisations corporelles, à hauteur de 68 k€ correspondent à la mise au rebut d'immobilisations détruites ou volées à la suite du cyclone Chido.

Les « Immobilisations financières » s'élèvent à 155 k€ au 31 décembre 2025 et sont principalement constituées des cautions versées sur les locations immobilières.

Amortissements

Rubriques en euros	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Immobilisations incorporelles	16 406 €	4 772 €	0 €	21 178 €
Immobilisations corporelles	2 381 583 €	246 699 €	68 215 €	2 560 067 €
TOTAL	2 397 989 €	251 471 €	68 215 €	2 581 245 €

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie comptable :

- Logiciel	3 à 5 ans
- Aménagement des terrains	5 à 10 ans
- Construction :	
Structure	35 à 50 ans
Plomberie, sanitaire, chauffage, VMC	15 ans
Menuiseries intérieures et extérieures	15 ans
Electricité, sécurité incendie	15 ans
Aménagement	10 ans
- Installation complexe spécialisée	5 à 10 ans
- Matériel et outillage	4 à 10 ans
- Matériel de transport	3 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans
- Mobilier de bureau	5 à 10 ans
- Mobilier d'hébergement	3 à 5 ans

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Au 31 décembre 2025, les immobilisations d'APPRENTIS AUTEUIL MAYOTTE représentent une valeur nette comptable de **913 k€**, soit taux de vétusté de 26 %.

B. Actif réalisable et disponible

Créances clients et comptes rattachés

Les « **créances de l'actif circulant** » représentent un total de **16 763 k€** en valeur brute au 31 décembre 2025 (contre **19 502 k€** en 2024).

- ✓ Les « **Créances clients, usagers et comptes rattachés** » s'élèvent à 620 k€ en valeur brute et sont constituées principalement de 426 k€ de créances douteuses sur les formations, provisionnées à 100 %.
- ✓ Les « **Autres créances** » : 16 143 k€

	Montants bruts	A un an	A plus d'un an
Personnel et comptes rattachés	68 183	68 183	
Organismes sociaux	437 882	82 370	355 511
Etat et autres collectivités publiques	5 856 153	522 534	5 333 618
Fondation AA	9 203 583	9 203 583	
Produit à recevoir	375 193	375 193	
Fournisseurs débiteurs/RRR obtenues	202 063	91 184	110 879
Total autres créances	16 143 056	10 343 048	5 800 008

Les créances sur organismes sociaux correspondent aux versements en attente des IJSS, par la CSSM à hauteur de 438 k€ dont 232 k€ sont provisionnés en risque et charges au 31/12/2025 (dotation 2025 de 114 k€).

Les créances « Etats et autres collectivités publiques » représentent un total de **5 856 k€** au 31 décembre 2025 (15 267 k€ en 2024) : cette très forte diminution s'explique par :

- le paiement des subventions FSE sur les opérations antérieures en 2025 à hauteur de 5 575 k€
- la non-comptabilisation du FSE 2025 au regard de l'absence de convention signée (estimé à 4 028 k€) ainsi que la correction de la créance 2024 sur l'opération M'Sayidié (1 435 k€)

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

	Année	Créancier	Montant
Subventions d'exploitation à recevoir			333 276
Cité éducative MSA	2025	Département	47 000
Msaydie 2024/2026	2024/2026	La France s'engage	50 000
CEJJR Niya Moja 2023/2025	2023/2025	Etat	127 033
Niya Moja - O2R 2025-2028	2025-2028	Etat	100 000
Diverses subventions	2024/2025	Divers	9 243
Crédit Etat sur charges salariales			87 873
Subvention d'investissement à recevoir			69 193
Oumeya 2020-2022		FDS	69 193
Forfait externat à recevoir			160 000
Forfait externat	2024	Rectorat	160 000
Etat subvention d'exploitation financement à recevoir			5 205 810
Public invisible	2019/2020	Département	50 000
Hima Shababi 2023/2025	2023/2025	FSE	552 780
Oumeya 2023-2024	2023/2024	FSE	4 603 031
TOTAL			5 856 153

Les créances sur la Fondation Apprentis d'Auteuil se décomposent ainsi :

- créances d'exploitation : 1 279 k€ liés au solde de la subvention d'équilibre ainsi qu'à l'allocation des fonds privés reçus dans le cadre de Chido principalement
- créance liée à la subvention complémentaire exceptionnelle couvrant la provision pour risque social (cf infra) à hauteur de 2 605 k€
- créance liée à la subvention exceptionnelle couvrant la non-comptabilisation du FSE en l'absence de convention signée (y compris la correction du produit 2024 net de la provision pour risques et charges) : 5 319 k€

Les produits à recevoir concernent pour 332 k€ la prévention spécialisée (contre 477 k€ à la clôture 2024).

Les fournisseurs débiteurs / RRR obtenues s'élèvent à 202 k€ et concernent majoritairement les fournisseurs débiteurs pour 131 k€ (dont près de la moitié correspond à des prélèvements sur des factures non parvenues).

Disponibilités

Les disponibilités s'élèvent à 1 173 k€ à la clôture 2025 contre 868 k€ à la clôture 2024.

C. Fonds associatifs

Fonds propres et autres fonds associatifs

		31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31/12/2025
Fonds Propres	Fonds associatifs sans droit de reprise	371 010				371 010
Résultat et report à nouveau	Résultat sous contrôle de tiers financeurs (ASE)	376 500	234 026			610 526
	Report à nouveau fonds propres	- 247 761	91 493			- 156 267
	Report à nouveau	128 739	325 519			454 258
	Résultat de l'exercice	325 519	- 325 519	- 21 113		- 21 113
Subvention d'investissements	Subventions d'Investissements	232 619	-	- 47 719	-	184 900
	Subventions d'Investissements BRUT	686 735		1 100	- 115 041	572 794
	Subventions investissement inscrites au résultat	- 454 116		- 48 819	115 041	- 387 893
TOTAL		1 057 888	-	- 68 832	-	989 055

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

- **Report à nouveau**

Le résultat excédentaire 2024 qui s'élevait à **325 519 €** a été affecté selon la décision de l'Assemblée Générale du 19 juin 2025 en report à nouveau.

- Le **résultat 2025** est un **déficit de – 21 113 €** et se décompose comme suit :

- + 229 644 € en « résultat sous contrôle de tiers financeurs » (résultat excédentaire de Daraja – PJJ à hauteur de + 71 080 € et un résultat excédentaire de SIE – PJJ à hauteur de + 158 564 €)
- - 271 871 € de déficit sur fonds propres.

- **Subventions d'investissement**

Les subventions d'investissement présentées au passif s'élèvent au 31/12/2025 à 184 900 €, la diminution entre 2024 et 2025 s'explique principalement par la sortie de 109 k€ de subventions totalement amorties.

D. Provisions et fonds dédiés

• Fonds dédiés (1 466 k€)

Subvention	Montant début d'exercice	Dotation	Reprise	Montant Fin d'exercice
Daradja PJJ	19 132			19 132
Certifications citoyennes	81 811			81 811
Crise de l'eau	144 202	9 106	43 593	109 715
Niya Moja - CEJ JR	109 934		109 934	0
ACI Laka Baraka	79 781		79 781	0
Hachette - bibliothèque vivante	34 338		17 904	16 434
Chido	474 934	492 294		967 228
Projet BABA		114 735		114 735
FD s'investissement - plateau technique	33 510		3 131	30 379
FD s'investissement 2021	29 927		7 334	22 593
FD s'investissement Crise de l'eau	128 664		26 135	102 529
FD s'investissement Bibliothèque vivante	1 314		40	1 274
	1 137 546	616 136	287 851	1 465 831

Les fonds dédiés Niya Moja constatés en 2024 et intégralement repris en 2025 correspondent au solde de la subvention CEJ-JR utilisé au premier trimestre.

De même les fonds dédiés ACI Laka Baraka ont été intégralement utilisés en 2025.

Pour rappel, une collecte nationale est réalisée par la fondation Apprentis d'Auteuil pour financer les charges liées à la crise de l'eau à Mayotte depuis fin 2023. Ces fonds sont confiés à l'association mahoraise, au plus près du terrain, pour une utilisation conforme à la volonté des donateurs : favoriser l'accès et l'approvisionnement en eau propre. Le solde de fonds non utilisés s'élève à 212 k€ à fin 2025 dont 103 k€ sont fléchés sur des dépenses d'investissement.

Afin de répondre aux urgences et conséquences du passage du cyclone Chido sur le territoire de Mayotte fin 2024, une collecte nationale a été réalisée par la Fondation Apprentis d'Auteuil. Outre les fonds confiés à Apprentis d'Auteuil Mayotte en 2024 (475 k€), ce sont 1 377 k€ de fonds supplémentaires qui ont été reçus en 2025. Les actions menées sur le territoire mahorais en conséquence du cyclone s'élèvent à 885 k€ en 2025, soit un solde de fonds dédiés de 967 k€.

Enfin le projet BABA « une Bonne Alimentation pour Bien Apprendre » dispose de fonds publics et privés reçus en 2025 dont l'intégralité n'a pas pu être utilisée : 115 k€ ont ainsi été comptabilisés en fonds dédiés au 31 décembre 2025.

- Provisions pour risques & charges (3 708 k€)

	Montant début d'exercice	Dotation	Reprise	Montant Fin d'exercice
Risque FSE - conventions signées				
MSayidié 2019-2020	1 019 951		800 238	219 713
MSayidié 2021-2023	589 680		589 680	-
Boost Hima Shababi 2021-2023	236 438		236 438	-
Boost Hima Shababi 2023-2025	43 436	11 842		55 278
Oumeya 2 - 2022	129 259		129 259	
Oumeya - 2023-2024	537 039		76 736	460 303
Risque FSE - opérations en cours				
MSayidié 2024-2025	143 539		143 539	-
Sous total RISQUE FSE	2 699 343	11 842	1 975 891	735 294
RISQUE SOCIAL		2 605 000		2 605 000
Autres risques				
Risque s/recouvrement avances permanentes	3 500		3 500	-
Risque s/recouvrement IJSS	208 245	114 079		322 324
Risque sur recouvrement subvention 2019-2020 CD		25 000		25 000
Risque sur subvention OFB Laka Baraka		20 000		20 000
Sous total AUTRES RISQUES	211 745	159 079	3 500	367 324
TOTAL	2 911 088	2 775 921	1 979 391	3 707 619

✓ Provision pour risque FSE

Dans le cadre de la clôture 2024, les provisions pour risques et charges avaient été ajustées en fonction des contrôles de service fait (CSF) provisoires reçus en début d'année 2025.

Les CSF définitifs confirmant les CSF provisoires pour les opérations M'Sayidié 2021-2023, Boost Hima Shababi 2021-2023 et Oumeya 2022, les pertes constatées dans les comptes 2025 sont intégralement couvertes par les reprises de provisions pour risques et charges précédemment constituées. Pour rappel ces pertes correspondent à des rejets de dépenses considérées comme inéligibles par le GIP l'Europe à Mayotte.

Concernant l'opération M'Sayidié 2019-2020, face aux arguments de l'association, le CSF définitif reçu en juin 2025 est plus favorable que la position provisoire sur laquelle la provision a été constituée : sur les 1 020 k€ de provision constituée, seuls 682 k€ ont été nécessaire à couvrir la perte constatée au CSF final. Cependant, ce dossier a été contrôlé auprès de l'autorité de gestion en fin d'année 2025 par l'ANAFE (Autorité Nationale d'Audit pour les Fonds Européens) qui rejette 220 k€ de subvention FSE : la provision pour risque a ainsi été ajusté à ce montant.

Concernant les opérations terminées dont le bilan final est en cours d'instruction, Boost Hima Shababi 2023-2025 et Oumeya 2023-2024, le montant des provisions pour risque a été ajusté au montant de la subvention attendue selon le bilan final en appliquant la règle de provisionnement de 10% (idem 2024).

Enfin, les subventions FSE sur convention non signée n'étant plus comptabilisées depuis 2025, la provision sur l'opération M'Sayidié 2024.2025 (non conventionnée) a été intégralement reprise.

✓ Provision pour risque social

Face à une situation économique dégradée et sans perspectives d'amélioration, la décision de fermeture des dispositifs Oumeya et OFII a été prise en 2025. Un plan de départ volontaire autonome a été proposé aux salariés concernés sur une période courant de fin novembre 2025 à fin février 2026. En conséquence, une provision pour risque social a été comptabilisée à la clôture 2025 à hauteur de **2 605 k€**.

Afin de permettre la continuité d'exploitation de l'association et le maintien des actions de protection-prévention et de formation, la Fondation a accordé une subvention exceptionnelle complémentaire couvrant l'intégralité de cette provision.

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

✓ Autres provisions pour risque & charges

Les démarches de recouvrement des indemnités journalières auprès de la caisse de sécurité sociale de Mayotte sont toujours en cours, mais n'ont pas, à ce jour, abouti. Ainsi, à la clôture 2025, un complément de provision a été constitué selon la même méthode qu'en 2024 : 50 % des créances N-1 et 100 % des créances antérieures.

E. Dettes d'exploitation

A la clôture 2025 les dettes d'exploitation s'élèvent à 12 267 k€ contre 15 829 k€ au 31/12/2024.

- **Emprunts et dettes : 10 258 k€ (contre 13 433 k€ en 2024)**

Convention /opération FSE	Solde au 31/12/2024	Emprunt	Remboursement	Solde au 31/12/2025
Opérations FSE anciennes: M'Sayidié 2019-2020 et Hima Shababi 2019-2021	812 355		231 705	580 650
FSE - Oumeya 2	1 581 566		1 110 175	471 391
FSE M Sayidié 2021 - 2023	4 604 393		3 727 897	876 496
FSE Boost Hima Shababi 2021-2023	907 668		505 288	402 380
FSE Oumeya-BHS 2023 à 2025	5 027 000	700 000		5 727 000
FSE M Sayidié 2023 - 2025	500 000	1 700 000		2 200 000
	13 432 982	2 400 000	5 575 065	10 257 917

Le mécanisme de financement du FSE prévoit généralement le paiement d'une avance à la signature de la convention de 20 % à 30 % de la subvention. Le versement du solde n'est réalisé qu'après instruction et validation du bilan final (ou intermédiaire le cas échéant).

Ceci entraîne donc un besoin de trésorerie, nécessitant la mise en place de conventions de prêt entre la Fondation d'Auteuil et Apprentis d'Auteuil Mayotte.

Deux conventions cadre de prêts (M'Sayidié et Oumeya-BHS 2023-2025) ont été signées avec la Fondation Apprentis d'Auteuil prévoyant la possibilité d'emprunter au fur et à mesure l'équivalent du montant FSE à recevoir sur les charges éligibles réalisées à date.

La réception des CSF définitifs en 2025 a entraîné le versement des soldes FSE sur opérations anciennes, encaissements intégralement reversés à la Fondation Apprentis d'Auteuil en remboursement des emprunts réalisés.

- **Dettes fournisseurs et comptes rattachés (284 k€)**

Ce poste est composé :

- ✓ Des dettes fournisseurs à hauteur de 170 k€.
- ✓ Des factures non parvenues à hauteur de 115 k€.

• Les « **Dettes fiscales et sociales** » s'élèvent à **1 189 k€** et sont principalement constituées des **dettes** envers les salariés notamment au titre de la provision pour congés payés (442 k€), des dettes envers les organismes sociaux et fiscaux correspondant en majeure partie aux cotisations du 4^e trimestre 2025 (495 k€).

Comptes annuels annexés au rapport
du Commissaire aux comptes

- Les « **Dettes sur immobilisations et comptes rattachés** » (2 k€).

• Les **Autres dettes** (453 k€) sont constituées principalement de 71 k€ de bourses à reverser aux familles et de 205 k€ d'opérations avec la Fondation AA et l'association AA Océan Indien (CFIR, DSI, personnel détaché...).

• Les **produits constatés d'avance** s'élèvent à 83 k€ et sont principalement constitués de 50 k€ de subventions La France S'engage (subvention 2023 de 150 k€ sur 3 ans).

4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

A. Produits d'exploitation

- **Vente de biens et services** (616 k€ contre 2 158 k€ en 2024)

Ce poste diminue de 1 452 k€ par rapport à 2024 en raison principalement de la fermeture du dispositif OFII en début de deuxième semestre, avec une baisse d'activité progressive sur le premier semestre 2025.

- **Concours publics et subventions d'exploitation** (4 719 k€ contre 9 986 k€ en 2024)

Concours publics (en k€)	2025	2024
CD produits Prévention Spécialisée	1 171	1 288
PJJ Daradja	362	538
PJJ SIE	470	438
LEA et Internat	487	504
FSE Hima Shababi	118	292
FSE M'Sayidié		1 435
DEETS Msayidié	600	415
Cité éducative M'Sayidié	47	
FSE Oumeya	- 767	2 683
DEETS Oumeya	150	149
CEJ JR Niya Moja		403
DEETS Niya Moja O2R	100	
FDI Laka Ya Baraka		170
PIC étincelle et Propulse	- 105	291
LEA (crédits péda + fds sociaux + PARS) + autres	308	297
DEETS Projet Baba	76	
Subvention et reprises crise de l'eau		89
Subvention Chido	1 294	848
Fondation de France MSA	100	
Autres taxe apprentissage	38	63
Divers et associations	218	83
Sous Total	4 668	9 986
Quote part de subvention d'investissement	50	
Total	4 719	9 986

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Fin 2024, ce poste s'élève à 4 719 k€ contre 9 986 k€, cette diminution de 53 % s'explique par l'absence de conventionnement et de comptabilisation des subventions FSE des opérations M'Sayidié 24-25 et Oumeya 2025.

Le poste divers du tableau ci-dessus intègre - 146 k€ de régularisations sur exercices antérieurs. Conformément à la réglementation ANC 2022-06, les quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat sont désormais comptabilisées en subventions d'exploitation en 2025 (contre « autres produits » en 2024).

- **Contributions financières**

Cette ligne correspond au soutien de la Fondation Apprentis d'Auteuil à hauteur de 2 381 k€ pour 2025.

- **Reprises de provisions**

Ce compte se décline en :

- reprise sur provision pour créances douteuses : 139 k€
- reprise sur provision risques et charges : 1 836 k€ cf paragraphe « Provision risques et charges » *

* l'écart constaté entre le tableau de variation et le montant ci avant s'explique par les 144 k€ relatif à la correction du produit FSE M'Sayidié comptabilisé en 2024 qui sont présentés en résultat exceptionnel en diminution des produits corrigés.

- **Utilisation des fonds dédiés** : cf paragraphe « Fonds dédiés »

- **Autres produits**

Ce poste est constitué principalement des remboursements de frais de formation 16 k€ et des indemnités d'assurance liées à Chido 71 k€.

B. Charges d'exploitation

Autres achats et charges externes

Ces charges représentent pour 2025 un montant de 3 645 contre 4 488 k€ en 2024

En k€	2025	2024
Achats	744	566
Services extérieurs	1 489	2 679
Autres services extérieurs	1 412	1 243
	3 645	4 488

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Les **autres achats et charges externes** ont diminué de -843 k€ entre 2024 et 2025 en raison principalement de la baisse d'activité puis fermeture de l'OFII qui ont entraîné une baisse de 995 k€ de charges de co traitants.

Les **aides financières** s'élèvent à 154 k€ à fin 2025 (-56 k€ par rapport à 2024) : elles concernent majoritairement les versements d'indemnités taxis pour les jeunes accompagnés par les dispositifs d'insertion (en l'absence d'un réseau de transport en commun suffisant sur Mayotte et pour répondre aux problématiques de mobilité).

Le poste **impôts et taxes** est principalement constitué des taxes assises sur les salaires : taxe sur les salaires (123 k€), taxes liées à la formation et à l'effort construction (111 k€) ainsi que l'AGEFIPH (42 k€).

Les **salaires et traitements** ainsi que les **charges sociales** afférentes ont diminué de 752 k€ pour s'établir à **7 427 k€ en 2025**. Cette diminution s'explique par une baisse de la masse salariale brute hors primes et indemnités de 603 k€. En effet les effectifs salariés sont en baisse de 30.88 ETP : 165 ETP en 2025 contre 196 en 2024.

Les **dotations aux provisions pour risques** s'élèvent à 2 776 k€ : cf paragraphe « Provision pour risques et charges ».

Les reports en fonds dédiés s'élèvent à 616 k€ : cf paragraphe « Fonds dédiés ».

Les **autres charges** s'élèvent en 2025 à **1 671 k€**, en raison de la constatation de pertes sur opérations FSE anciennes à hauteur de **1 637 k€**, intégralement couvertes par la reprise de provision pour risques et charges.

C. Le résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à 6 633 k€ au 31 décembre 2025 et se décompose comme suit :

- la modification de la méthode de comptabilisation des subventions présentée en point 2 de la présente annexe engendre deux impacts sur les comptes 2025 de l'association :
 - un déséquilibre de nos plans de financement important sur les opérations qui devraient être financées par des fonds FSE mais pour lesquelles les conventions ne sont pas signées (4 028 k€);
 - une correction des écritures comptabilisées en 2024 sur l'opération M'Sayidié 2024-2025 (1 292 k€).

Ces deux éléments correspondent à un manque de produits à hauteur de 5.319 k€ que la Fondation a accepté de nous verser à titre exceptionnel avec un retour à meilleure fortune. Cette subvention exceptionnelle répond à une volonté de maintien de la continuité d'exploitation de l'association.

La correction des écritures comptabilisées sur M'Sayidié 2024 a été enregistrée par une charge exceptionnelle de **1 435 k€**, ainsi que par la reprise de la provision pour risques et charges constituée à la clôture 2024, pour **144 k€**.

- La décision de fermeture des dispositifs Oumeya et OFII, prise en 2025 comme évoqué précédemment, a conduit à la comptabilisation d'une provision pour risque social à hauteur de **2 605 k€** dans les comptes 2025. Cette provision est intégralement couverte par une subvention exceptionnelle complémentaire de la Fondation Apprentis d'Auteuil.

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes